

Master 2ème année Mention Direction de Projets ou d'Établissements Culturels Parcours Arts et Cultures (AC)

REFERENCE(S) : 46IA534L 46PA534L 46UA534L 46AA534L 46IA534L-O 46PA534L-O 46UA534L-O 46AA534L-O

ALTERNANCE ET FORMATION PROFESSIONNELLE (FP)

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2023-2024

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p>Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE)</p> <p>Responsable pédagogique Renault GARCIA-BARDIDIA renault.garcia-bardidia@u-bourgogne.fr</p> <p>Secrétariat du département secretariat.diderot@u-bourgogne.fr</p>	<p>Assistant(e) de formation Mélanie RAGGI</p> <p>Ingénieur de formation Thibaud GARCIA</p> <p>Adresse de contact formation.continue-inspe@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS

L'objectif de la mention est de former dans les domaines de la culture, des directeurs, concepteurs, administrateurs, gestionnaires, médiateurs de projets, consultants et experts, en formation initiale comme en formation continue.

PUBLIC

Dans le cadre de la formation professionnelle : accessible aux publics suivants :

- Salariés (CPF, plan de développement des compétences...)
- Demandeur d'emploi
- Financement à titre individuel

En contrat de professionnalisation : accessible aux publics suivants :

- Moins de 26 ans
- Demandeurs d'emploi (26 ans et plus)

En contrat apprentissage : accessible jusqu'à 29 ans révolus

PRE-REQUIS

- L'admission en deuxième année du parcours « Arts et Cultures » est de droit pour les étudiants ayant validé la première année du parcours et représentera environ 20% des effectifs de la première année.

- Pour les étudiants titulaires d'un autre M1 ou d'un M1 DPEC validé dans une autre université, l'accès au parcours



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr

est soumis à l'avis d'une commission pédagogique composée de deux enseignants et d'un professionnel statuant sur la base d'un dossier et d'un entretien. L'admission est prononcée en fonction de l'adéquation du projet professionnel du candidat avec les objectifs de formation (les principaux pré-requis sont : une expérience préalable dans secteur culturel, une motivation nourrie par l'expérience des pratiques artistiques et/ou culturelles, ainsi qu'une solide culture générale).

- Validation des acquis professionnels (VAP) si vous avez un niveau inférieur à BAC+4. Il faut alors s'adresser au Service Commun de Formations Continue et par Alternance (SEFCA) afin d'obtenir le dossier de VAP et la notice(03 80 39 51 80).

FORMATEURS

La formation est dispensée par des professionnels et des enseignants-chercheurs spécialisés dans le domaine des arts et de la culture.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : Voir programme et calendrier

La première semaine de formation étant consacrée à la remise à niveau des nouveaux entrants.

- Lieu de la formation : Institut Denis Diderot – rue Chabot Charny – 21000 DIJON

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Cours magistraux,
- Travaux dirigés,
- Études de cas,
- Travaux de groupes,
- Exposés.

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours
- Salles informatiques
- Bibliothèque

PROCESSUS DE SELECTION PEDAGOGIQUE ET DE RECRUTEMENT

Pour une inscription en MASTER 2 Mention Direction de Projets ou Établissements Culturels Parcours Arts et Cultures, vous devez remplir un dossier de candidature via le site de l'INSPE (sur e-Candidat)

La période de candidature est consultable depuis le site internet de l'INSPE.

Vous pouvez également contacter le secrétariat de l'Institut Denis Diderot pour plus d'information.

Après acceptation pédagogique:

L'inscription administrative se fait auprès du SEFCA à la Maison de l'Université, Esplanade Erasme - BP 27877, 21078 DIJON Cedex

Le SEFCA établit un devis, un programme, une présentation de formation et un contrat ou convention de formation.

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université: <https://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/ODF-referentiel-etudes-lmd.pdf>

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Compétences acquises :

- savoir utiliser les outils de gestion dans le cadre de l'administration d'une structure culturelle,
- savoir utiliser les outils de communication,
- connaître les enjeux de l'action artistique et culturelle,
- connaître les enjeux de la valorisation du patrimoine,
- analyser les conditions de réception des œuvres,
- élaborer le budget d'un projet et établir des partenariats,
- effectuer le suivi financier d'une action culturelle,
- donner aux étudiants les bases indispensables en épistémologie et en méthodologie de la recherche,
- transmettre les cadres théoriques qui sous-tendent le secteur des arts et de la culture,
- acquérir les bases indispensables pour traiter des thèmes de recherche sous forme d'un mémoire.

Le Master Direction de Projets ou Établissements Culturels parcours Arts et Cultures (AC) assure une socialisation professionnelle et scientifique d'étudiants se destinant aux métiers de l'expertise dans le domaine de l'action culturelle pour des débouchés professionnels tels que chargés d'études, chefs de projet culturel, experts auprès des collectivités publiques et leurs établissements publics, secrétaires généraux. Il donne aussi une base théorique et une connaissance du champ professionnel solides aux étudiants qui souhaitent préparer les concours de la fonction publique territoriale ou un doctorat.

L'organisation de l'enseignement permet une alternance en entreprise tout au long de l'année universitaire et optimise ainsi l'insertion professionnelle des étudiants.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<https://inspe.u-bourgogne.fr/master-imc>

<http://sefca.u-bourgogne.fr>



SEFCA : Service commun de Formations Continue et par Alternance - Université de Bourgogne

N° Siret : 192 112 373 00 589 - Numéro d'organisme de formation : 26.21.P0018.21

Maison de l'Université - Esplanade Erasme - BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Tél : 03.80.39.51.80 - Fax : 03.80.39.51.85 - Courriel : formation.continue@u-bourgogne.fr